

## **Port de l'uniforme à l'école ! Et pourquoi pas ?**

Yves Gigon (UDC)

### **Réponse du Gouvernement**

---

Le port de l'uniforme à l'école obligatoire est un sujet de débat intéressant, mais complexe. Si les avantages pressentis semblent évidents, aucune étude ou pratique ne démontre que leurs effets positifs sont réellement mesurables, ce qui les rend essentiellement subjectifs. En particulier, il n'est pas certain que la réduction de certaines inégalités visibles par le port de l'uniforme suffise à éliminer les discriminations plus profondes, qui peuvent se manifester autrement, notamment dans les comportements et les interactions sociales.

Ceci dit, le Gouvernement répond aux questions posées de la manière suivante.

#### **1. Existe-t-il un code vestimentaire à respecter dans les écoles jurassiennes ?**

Etablir un code vestimentaire dans le cadre du règlement fait partie des prérogatives de l'école, conformément à l'article 225 alinéas 2 et 3 de l'Ordonnance scolaire (RSJU 410.111). A ce jour, il n'y a pas de règlement qui exige le port d'un uniforme. Par contre, l'obligation d'avoir une tenue vestimentaire appropriée au cadre scolaire est dans la plupart des cas mentionnée.

#### **2. Le port de l'uniforme pourrait-il contribuer à réduire les discriminations basées sur l'apparence ou la situation socio-économique des élèves ?**

La littérature internationale indique que l'uniforme peut réduire les discriminations basées sur l'apparence ou le statut socio-économique en limitant les jugements liés aux vêtements. Cela favorise un sentiment d'égalité et améliore parfois le climat scolaire. Cependant, son impact reste conditionné par le contexte, et les inégalités sous-jacentes ne sont pas éliminées. Si les uniformes peuvent atténuer les tensions visibles, les effets mesurés n'ont jamais été significatifs.

#### **3. Serait-il prêt à conduire une expérimentation du port de l'uniforme ou d'un code vestimentaire strict dans un ou plusieurs établissements scolaires jurassiens ?**

Une telle expérimentation sur le port de l'uniforme ou d'un code vestimentaire strict dans les établissements scolaires n'est pas envisagée. Les débats récents dans d'autres cantons romands, comme le Valais et Neuchâtel, montrent une opposition notable à de telles initiatives. En effet, en 2019, le parlement valaisan a rejeté une motion en faveur de l'uniforme scolaire. Les élus ont estimé que des règles déjà existantes concernant la décence vestimentaire suffisaient et que l'uniforme n'était pas une réponse adéquate aux défis éducatifs actuels. Plus récemment, en 2024, le canton de Neuchâtel a également refusé un postulat similaire. Les autorités ont mis en avant deux arguments majeurs : l'uniforme limite la liberté des élèves, et il ne constitue pas une solution efficace aux problèmes de harcèlement ou aux inégalités sociales.

Le canton du Jura partage cette position en préférant des règlements locaux adaptés plutôt qu'une expérimentation d'envergure. Cela va d'ailleurs dans le sens du dossier "autonomisation des directions des écoles obligatoires" validé par le Parlement le 6 septembre 2023.

Toutefois, le Gouvernement prendra connaissance de l'évaluation technique de l'expérience menée en France qui devrait être publiée en 2026.

D'autre part, si un tel projet devait voir le jour, il s'agirait de s'interroger sur la question du financement : l'école obligatoire étant gratuite, l'uniforme serait vraisemblablement à la charge de l'Etat.

#### **4. Une telle expérience a-t-elle déjà été menée en Suisse ?**

Une expérimentation notable en Suisse a eu lieu à Bâle en 2006-2007. L'école Leonhard a introduit un uniforme conçu par une styliste locale pour 40 élèves, dans l'objectif de réduire la pression des marques et de renforcer l'égalité. Cependant, après six mois, l'expérience a été abandonnée en raison d'une absence d'impact significatif sur le comportement des élèves.

#### **5. A-t-il déjà sondé les parents d'élèves ou le corps enseignant sur cette problématique ? Si oui, quelles sont les conclusions ? Si non, envisage-t-il de le faire ?**

Ce sujet n'a fait l'objet d'aucun sondage. Etant donné qu'à ce jour il n'est pas démontré que le port de l'uniforme peut avoir les effets attendus, un sondage auprès des parents d'élèves ne paraît pas judicieux actuellement. Cependant, cette approche pourra être questionnée en fonction de l'évaluation française en 2026 ou dans d'autres cantons suisses.

Delémont, le 28 janvier 2025



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître